

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**MODIFICATION GENERALE DE LA CIRCULATION, DES BRUITS ET DES EMBARRAS  
DE LA VOIE PUBLIQUE - MODIFICATION A L'ARRETE MUNICIPAL DU 22  
SEPTEMBRE 2012**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et les articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'Arrêté général du 22 septembre 2012,

CONSIDERANT que dans un but de sécurité publique, il est indispensable d'apporter certaines modifications au règlement précité,

**ARRETE :**

**Article 1** : A l'article 14 de la Section 4 – 1 du susdit arrêté il est ajouté ce qui suit :

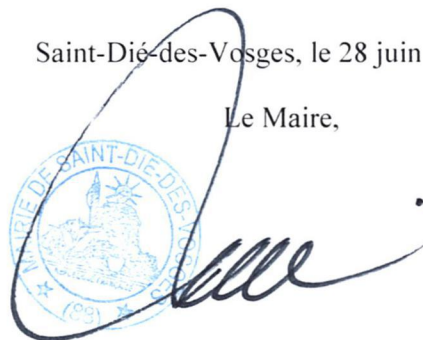
- **l'avenue Eugénie et Jules Ferry est mise en sens unique dans le sens avenue Marguerite / avenue du Théâtre de Verdure.**

**Article 2** : Toutes dispositions contraires sont abrogées.

**Article 3** : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 juin 2021

Le Maire,

A blue circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The seal features a central emblem and the text 'VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' around the perimeter.

David VALENCE